

COMMUNE D' YEVRES

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL : séance du 11 juillet 2018

Le 11 juillet 2018, à 20 heures 30, les membres du Conseil Municipal de la commune d'Yèvres se sont réunis dans la salle de la mairie.

Le procès-verbal de la précédente séance, en date du 30 mai 2018, est approuvé à l'unanimité.

TARIFS TRANSPORTS SCOLAIRES 2018/2019

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, fixe comme suit les tarifs du transport scolaire pour l'année scolaire 2018/2019 :

- Forfait annuel (frais de gestion) : 25.00 € pour un enfant.
- Forfait annuel (frais de gestion) : 50.00 € pour deux enfants et plus

TARIFS DE LA TAXE DE SCHELEMENT D'URNE SUR TOMBE ET CAVEAU PROVISOIRE DU CIMETIERE D'YEVRES

Monsieur le Maire propose de fixer les tarifs :

- Caveau provisoire d'une durée d'un mois renouvelable une fois : gratuit
- Taxe de scellement d'urne sur tombe : 100,00 €

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de ne pas fixer de tarif pour le caveau provisoire d'une durée d'un mois renouvelable une fois, et de fixer le tarif de taxe de scellement d'urne sur tombe à 100,00 €.

PROPOSITION D'ACHAT DE LA PARCELLE SISE LA BUISSONNIERE

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'un administré a fait parvenir une proposition écrite d'achat du terrain communal en vente, sis à La Buissonnière.

Le montant d'achat proposé s'élève à 3 000,00 €.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte la proposition d'achat du terrain pour un montant de 3 000,00 € et autorise Monsieur le Maire à signer les documents s'y rapportant.

PROPOSITION D'ACQUISITION D'UNE PARTIE DE LA PARCELLE SISE LES PRES DU MOULIN GEORGES

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de sa volonté d'acquérir une partie de la parcelle YO 0239 appartenant à la société ERODE d'une superficie de 720,92 m² afin de construire une passerelle pour permettre la traversée de la rivière et créer un chemin de randonnée pédestre sécurisé.

Monsieur le Maire rappelle les conditions d'achat par la Commune (achat du terrain pour 1,00 € le m², et prise en charge des frais de notaire et des frais de bornage de la nouvelle parcelle) et propose donc l'acquisition de la parcelle à 720,92 €.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité accepte la proposition d'acquisition du terrain pour un montant de 720,92 €, et autorise Monsieur le Maire à signer les documents s'y rapportant.

QUESTIONS DIVERSES

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal :

- Que l'établissement Français du Sang remercie la Commune pour le prêt de la Salle Récréative pour leur collecte de sang qui a eu lieu le mercredi 20 juin 2018 en notant qu'il y a eu moins de monde en fin de journée, sûrement dû à la retransmission d'un match de la coupe du monde de football.
- Que le Secours Populaire Français et l'association VMEH remercient la Commune pour les subventions versées pour l'année 2018.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le Tribunal de Grande Instance de Chartres rendra son ordonnance de jugement le 2 août 2018 pour l'achat du « Saloon » par la Commune au prix de 10 000,00 €.

Madame Thirouard informe le Conseil Municipal que des administrés lui demandent souvent pourquoi la Commune a acheté la maison Tixier.

Monsieur le Maire répond qu'avant la fin de l'année 2018 une communication sera faite, par voie de presse, pour expliquer à la population la teneur du projet global des bâtiments de la Place de l'Eglise : dates et délais prévus ainsi que pour les travaux, les détails et les montants prévus.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il faudra dès cette année 2018 faire un appel d'offre pour désigner l'architecte qui conduira l'ensemble du projet.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que les Communes de La Bazoches-Gouet, Chapelle Guillaume et Le Gault-du-Perche vont créer une Commune nouvelle le 1^{er} janvier 2019.

Monsieur Boisseau informe le Conseil Municipal :

- Des travaux en cours et à venir sur la Commune d'Yèvres.
- Qu'à la Salle Récréative des travaux sur la sonorisation vont être effectués par Monsieur Eric CHOPLIN, pour surélever les deux enceintes nouvelles en bas de la scène.
- Que la convention avec l'US Yèvres pour la mise en service du terrain de Tennis va être mise en place fin juillet.

Monsieur Malherbe demande au Conseil Municipal s'il est possible :

- D'ajouter des tables à l'Aire de l'Ozanne car il a constaté que parfois toutes les tables étaient occupées et que des personnes voulaient s'y installer mais n'ont pas pu le faire, faute de place.
- D'installer un autre totem (comme celui présent à côté des toilettes) répertoriant les commerces du centre-bourg dans l'angle de l'Aire de l'Ozanne, car il trouve que les panneaux en place ne sont pas efficaces.

Monsieur le Maire répond que cela devra être débattu lors de la prochaine Commission Cadre de vie qui va se tenir tout début septembre 2018.

Monsieur Boisseau informe le Conseil Municipal des inondations dans les hameaux d'Issay et Montemont où il est tombé, le jeudi 5 juillet 2018 entre 13h00 et 20h00, respectivement 122 et 127 millimètres d'eau par mètre carré.

Monsieur le Maire explique les dégâts des eaux et informe le Conseil Municipal qu'il a fait une demande de reconnaissance de catastrophe naturelle auprès de la Préfecture et qu'il va demander des subventions FDI et DETR pour la réfection de voiries abîmées par les inondations, en temps utile.

Monsieur Simon informe le Conseil Municipal qu'il a rendez-vous avec le nouveau boulanger d'Yèvres pour les commandes du restaurant scolaire de la prochaine rentrée du 03/09/2018.

Monsieur Lucas informe le Conseil Municipal :

- Qu'un stand de la Commune pour la brocante du 22 juillet 2018 sera présent. Il rappelle que tous les bénéfices seront versés à la Coopérative Scolaire.
- Qu'il pense qu'il sera sûrement essentiel de créer un livret pour le Comice Agricole d'Yèvres 2019, où seront répertoriés le programme des festivités, ainsi que la présence des différents sponsors de la manifestation, qui d'ailleurs financeront ce document. Celui-ci sera distribué dans toutes les boîtes aux lettres des Communes environnantes.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 00h00.